

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 9 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix sept le 9 janvier, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 décembre 2016

**Présents** : Jacques BIDALUN – Béatrice MULLER - Gérard BARBÉ – Marie-Thérèse ANDRON - Alfred AUGEREAU - Claudine PERTUISOT - Nicole PRADIER - Bernard AUGÉARD - Gilles ANNE- Gladys MOONEY Bernard ESCHENBRENNER - Sylvie VERGARA - Alain PONTENS - Christine GRASS - Dominique MIQUAU

**Secrétaire** : Nicole PRADIER

**ORDRE DU JOUR**

*Nomination d'un(e) secrétaire de séance*

<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2016</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 01-01-2017	Echange de parcelles entre le Département et la Commune	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 02-01-2017	Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ➤ Travaux du centre-bourg : avenant n°2	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 03-12-2017	Convention éclairage public : contrat d'entretien avec l'entreprise Bouygues – Avenant n°1	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 04-01-2017	Modification du tableau des effectifs communaux	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
<b>Questions diverses</b>		

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Nicole PRADIER est nommée secrétaire de séance.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/12/2016**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2016. Aucune observation n'est formulée : le procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**D/ 01-01-2017 – Echange de parcelles entre le Département et la Commune**

Il s'agit de régulariser une situation entre le Département et la Commune, sur un échange de parcelles situées avenue de la Chambrette, suite à la requalification de cette voie, du fait qu'une voie départementale ne peut qu'aboutir sur une voie départementale, comme l'a souligné M. MIQUAU.

La parcelle AH 156 pour une contenance de 320 m<sup>2</sup> appartenant à la commune fait l'objet d'un échange avec la parcelle AH 163 pour une contenance de 284 m<sup>2</sup>. Les biens sont cédés sans soulte pour les deux parties.

Il est demandé aux élus de bien vouloir accepter l'échange de ces deux parcelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif relatif à cet échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cet échange et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment l'acte administratif.

**D/ 02-01-2017 Décisions prises dans le cadre de l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales, des documents qu'il a pu être amené à signer par la délégation donnée lors du conseil municipal du 7 avril 2014.

⇒ **Travaux du centre-bourg : Avenant n°2**

L'avenant n°2 correspond à une diminution de la masse initiale des travaux en raison de la non-réalisation de la prestation de fourniture et pose d'une applique murale.

Cet avenant représente une moins-value de 2.880 €. Le montant des travaux s'élève donc à 823.941,12 € au lieu de 826.821,12 €.

**D/ 03-01-2017 – Convention éclairage public : contrat d'entretien avec l'entreprise Bouygues – Avenant n°1**

Le contrat qui nous lie avec Bouygues Energies & Services est caduque au 31 décembre 2016.

Dans l'attente du résultat de l'appel d'offres lancé par le SIEM, qui sera connu vers la mi-janvier 2017, il nous appartient, afin de maintenir cette prestation, de passer un avenant pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 28 février 2017, et donc d'autoriser M. le Maire à signer le dit avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer un avenant au contrat conclu avec Bouygues Energies & Services prolongeant ce dernier pour une durée de deux mois.

**D 04-01-2017 : Modification du tableau des effectifs communaux**

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Vu le budget communal

Vu le tableau des effectifs

Vu l'avis du comité technique en date du 14 décembre 2016

Il avait été proposé, par délibération n°74-09-16 de supprimer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe compte tenu de deux départs à la retraite.

Lors de la réunion du comité technique du 14 décembre 2016, les représentants du personnel ont émis un avis défavorable et les représentants des collectivités un avis favorable à ces suppressions de postes.

Il est donc nécessaire de confirmer aujourd'hui la suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la suppression du tableau des effectifs des postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

Jacques BIDALUN